

Nouvelles modalités de dégage­ment de numéraire à THL et Lannemezan Municipale

La trésorerie de Lannemezan Municipale et la trésorerie hospitalière de Lannemezan réalisent leurs opérations de dégage­ment et d'approvisionnement de numéraire (espèce et billet) auprès de La Banque Postale (LBP) de Lannemezan dans le cadre de la convention DGFIP/LBP. Les bureaux de LBP sont ouverts aux comptables de la DDFIP chaque mercredi et chaque vendredi de 9H à 12H et de 14H à 16H.

La gestion du numéraire représente des enjeux importants pour les deux postes comptables. La trésorerie hospitalière de Lannemezan a dégage­é auprès de La Banque Postale 382.259€ sur l'exercice 2016. Pour sa part, la trésorerie de Lannemezan a dégage­é 185.240€ en 2016.

De plus, ces deux services ont la particularité de procéder régulièrement à des opérations d'approvisionnement de numéraire. En 2016, les deux postes ont effectué globalement 24 approvisionnements de caisse pour 20.064€. La trésorerie de Lannemezan opère des approvisionnements principalement au bénéfice de la régie du Centre Pénitentiaire de Lannemezan, dans le cadre de la remise du pécule du détenu lors d'une libération ou lors de son transfert vers un autre établissement. La trésorerie hospitalière de Lannemezan effectue des approvisionnements principalement pour le compte du parc de loisir de la Demi-Lune. La régie du parc fonctionne principalement avec des pièces de 1€ ou 2€, dont l'approvisionnement est effectué par un agent de THL.

Dans ces conditions, les agents de la trésorerie hospitalière de Lannemezan ont demandé le recours à une société de transports de fonds pour effectuer désormais les approvisionnements et dégage­ments de caisse. Même si ce processus induit des coûts supplémentaires pour le budget départemental, la Direction a validé la décision d'intégrer le poste comptable au marché de transports de fonds, notamment afin de répondre à l'inquiétude des agents en matière de sécurité. Compte tenu des enjeux financiers importants, la prestation de transporteur de fonds a été proposée à la trésorerie Municipale de Lannemezan.

Le Directeur Adjoint et le délégué départemental de la sécurité se sont rendus une première fois le 28 avril 2017 dans chacun des deux postes pour échanger avec les chefs de service et les agents sur les conditions de passage de la société de transports de fonds. Les agents souhaitaient principalement que les dégage­ments soient effectués par des voitures banalisées plutôt que par des camions blindés. Cette préoccupation a été relayée auprès de la société Brink's qui a donné satisfaction à cette requête.

Une seconde visite des locaux, associant cette fois le responsable départemental de la Brink's et le délégué départemental de la sécurité, a été effectuée le 1^{er} juin pour préciser les conditions matérielles de la prestation (remise du trombinoscope, du matériel pour ouvrir la valise du transporteur de fonds) et pour répondre aux questions des agents.

Compte tenu des enjeux financiers, il a été convenu un passage de la Brink's toutes les 2 semaines. Le passage se fera le mercredi entre 13H30 et 15H30, lorsque les deux postes comptables sont fermés au public. Toutefois, l'encaisse des deux postes comptables s'élève fortement lors des vacances estivales avec une plus grande activité des régies (parc de loisir, gouffre d'Esparros...) ; aussi, le passage de la Brink's sera hebdomadaire durant les mois de juillet et août.

Les passages de la société Brink's ont commencé le mercredi 7 juin. Les deux protocoles de sécurité avaient été auparavant signés par le responsable de la Brink's et le Directeur départemental. Le transport de fonds sera facturé selon les conditions financières prévues dans le cadre du marché régional DGIP/Brink's du 1^{er} mai 2015.

Les enjeux de numéraire au SIP/SIE de Lannemezan sont moindres (52.000€ de dégagement en 2016, un dégagement par mois). Les conditions d'un dégagement du SIP/SIE de Lannemezan vers la caisse de la trésorerie Municipale de Lannemezan (comme la trésorerie de Tarbes Adour Echez le fait à la caisse de la Direction départementale) seront examinées prochainement et donneront lieu à l'élaboration d'un protocole en cas d'accord.